

M. MULOCK : Si je l'ai bien compris, mon honorable ami a dit qu'il serait très difficile de distinguer, à la douane, les différentes espèces de grains qui mûrissent dans le pays, de celles qui ne mûrissent pas, et que cette difficulté causerait beaucoup d'ennuis dans l'application de la loi. Si le ministère est tellement désorganisé qu'il ne puisse appliquer la loi dans l'intérêt public, il est temps de le réorganiser. L'honorable ministre dit que cette taxe est si minime, qu'elle ne vaut pas la peine d'être remise. Je répondrai à cela pour les contribuables que, puisqu'elle est si minime, elle ne vaut pas la peine d'être perçue.

A six heures, la séance est suspendue.

### Seance du soir.

M. SEMPLE : D'après les remarques faites par l'honorable ministre des douanes, nous sommes portés à croire que l'humble demande que font les cultivateurs ne sera pas accordée. Il est bien connu que sous la politique nationale, ce sont les cultivateurs que l'on saigne pour favoriser presque toutes les autres classes de la société.

Il est bien connu qu'on ne s'occupe presque pas d'eux, et la raison que l'on donne pour ne pas accéder à leur demande, c'est qu'il s'agit d'une affaire de trop peu d'importance. Moins elle a d'importance, plus facilement on devrait l'accorder ; mais je comprends facilement que la raison principale pour laquelle on ne l'accorde pas, c'est quelle porterait atteinte à cette grande relique, la politique nationale, et qu'elle attaquerait ce fétiche que les honorables députés de la droite sont si soucieux de soustraire à toute profanation. Je suis convaincu que les cultivateurs ne s'attendent pas d'avoir de l'encouragement de la part des honorables députés de la droite qui, autrefois cependant, se posaient comme étant leurs amis. Mais ils ne peuvent plus réclamer ce titre.

Il n'y a pas de doute que, sous certain rapport, le ministre de l'agriculture cherche à faire quelque chose pour eux, en important de l'orge d'Angleterre afin d'en cultiver dans le pays pour l'exportation. C'est un but très louable, et je ne vois pas pourquoi il ne laisse pas entrer en franchise le maïs de semence qui est une matière première pour d'autres produits très profitables que les cultivateurs ont à vendre, car il est très évident que, plus les cultivateurs pourront avoir le maïs à bon marché, le mieux ce sera pour eux, et cela les encouragerait à cultiver le maïs sur une plus grande échelle pour la nourriture de leurs animaux.

Autrefois, le cultivateur comptait en grande partie sur la récolte du blé ; mais aujourd'hui, le bétail, les chevaux, le beurre et le fromage sont les articles avec lesquels il fait son argent. Nos exportations sous ce rapport augmentent, et je n'ai aucun doute que si le gouvernement accède à la demande du cultivateur en appuyant cette motion, il en résultera, pour ce dernier, un grand bien. L'honorable ministre de l'agriculture en important d'Angleterre une orge dont il veut essayer la culture dans ce pays, orge dont se servent les brasseurs anglais, fait là une expérience dont on attend le résultat avec intérêt, et quand viendront les estimations de son ministère, je suis certain qu'on trouvera des items moins avantageux.

Nous avons dépensé pour l'immigration des dizaines de milliers de piastres qui ont rapporté

bien peu de choses ; mais je promets à mon honorable ami que nous obtiendrons vite de bons résultats s'il procure au cultivateur un maïs bon marché pour la semence. Cela une fois connu serait apprécié à sa juste valeur.

Je suis heureux de voir que l'honorable ministre a, au nombre de ses aides, un homme qui est proposé à la branche de la laiterie, et qui peut juger de la valeur du maïs ; c'est un des grands points sur lesquels il a appuyé dans ses discours devant les différentes institutions agricoles du pays et, maintenant, les cultivateurs se rassemblent pour discuter leurs intérêts, et c'est là un des sujets les plus importants qu'ils discutent.

Je suis heureux que cette motion ait été présentée par mon honorable ami de Huron-Ouest (M. McMillan), qui est un cultivateur pratique, ayant beaucoup d'expérience dans des matières de ce genre, et j'espère que le gouvernement ne croira pas que c'est trop faire que d'accéder à cette faible requête des cultivateurs.

M. McMILLAN, (Huron) On nous a demandé de suspendre ce débat jusqu'à ce que le gouvernement présente son bill du tarif, mais le ministre des douanes nous a démontré clairement que le droit sur le maïs n'est pas compris dans les changements projetés, car il déclare qu'il est opposé au principe de la résolution que j'ai présentée et, conséquemment, il doit être opposé à la concession de ce que demande cette résolution.

Le gouvernement a envoyé des hommes pour enseigner aux cultivateurs la méthode la plus améliorée de culture, et un des résultats a été de détruire chez les cultivateurs leurs préjugés touchant l'ensilage. A combien de cultivateurs n'ai-je pas entendu dire qu'il était impossible de conserver pour un certain temps des légumes verts. Mais par suite des visites faites par des employés de la ferme expérimentale et du collège agricole de Guelph, ces préjugés contre l'ensilage ont disparu, il ne reste plus maintenant qu'un petit groupe à qui enseigner ; et tant que je siégerai dans cette chambre, je ferai mon possible pour rappeler au gouvernement ses devoirs envers l'agriculteur. J'espère que tout cultivateur qui a un siège dans cette chambre aidera le gouvernement à remplir son devoir, en secourant cette classe qui, plus que toute autre, a besoin d'aide et de protection. Tant que je serai ici, je ramènerai chaque année une motion de ce genre, et aussi relativement à d'autres articles au sujet desquels le cultivateur a besoin d'être protégé. On dira peut-être que c'est là un bien faible montant, mais le montant de la ficelle à lier est aussi de peu d'importance. Bien que ce soit peu de chose comme revenu du trésor, c'est assez considérable quand l'argent sort du gousset des consommateurs. Pour chaque centin qui revient au trésor, sur ces articles, 11½ retournent aux fabricants ; et c'est là un autre article qui devrait être mis sur la liste des articles admis en franchise.

Je ne puis accéder à la demande du ministre des douanes de retirer cette motion, et je la soumettrai à un vote de la chambre, afin que le gouvernement porte à ce sujet la responsabilité du procédé éducationnel.

M. FOSTER : Avant que le vote ne soit pris sur cette question—car l'honorable député a émis son intention de demander un vote—je désire dire quelques mots, afin que ce vote ne soit pas pris d'après la prétention de mon honorable ami.